

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2024

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 2473)

AMENDEMENT

N° CD39

présenté par

M. Ratenon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 6° L'opportunité d'implanter une culture de consommation de larve de frelon asiatique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite évaluer l'impact de la valorisation de la consommation gastronomique des larves de guêpes sur l'île de La Réunion.

La pratique de consommation des larves de guêpes est ancrée dans la culture réunionnaise.

Cette tradition pourrait représenter un outil de lutte efficace contre le développement du frelon asiatique puisqu'elle semble avoir une incidence sur le développement des populations adultes de l'insecte.

Une évaluation à l'initiative du Gouvernement permettrait de mieux cerner et quantifier cet impact pour démontrer que la pratique de consommation gastronomique des larves de guêpes et de frelons est un outil de lutte efficace. Ceci pourrait justifier la mise en valeur sur le territoire hexagonal de la culture réunionnaise à des fins de protection de la biodiversité et de la filière apicole française.